

**COMMUNE DE BAYONNE**

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023  
DELIBERATION N° DE-2023-263**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-252), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-254), Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2023-290), Mme LARROZE-FRANCEZAT (jusqu'à la délibération DE-2023-258), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2023-252), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY ; M. LAIGUILLON à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. CORREGÉ (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ ; Mme ZITTEL à M. ARCOUET (à partir de la délibération DE-2023-255) ; Mme BENSOUSSAN à M. PAULY (à partir de la délibération DE-2023-291) ; Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2023-259), M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE, (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

**Absent(s) :**

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de M. UGALDE,*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Acquisitions par le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne - 2023.

Propriétaire des collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, la Ville les enrichit par des acquisitions régulières au gré des opportunités qui se présentent ou

des propositions de dons qui revêtent un intérêt au regard de leurs valeurs scientifiques et culturelles. Le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne a ainsi soumis différentes œuvres aux services de la DRAC, lesquelles ont reçu un agrément de la commission d'acquisition de Nouvelle-Aquitaine. Ces agréments ont permis de solliciter des subventions qui couvrent une partie des dépenses d'acquisition et de restauration.

S'agissant des acquisitions, il s'agit d'intégrer différentes œuvres en lien avec les thématiques d'expositions temporaires présentées au Musée Basque et qui ont vocation à entrer dans les collections permanentes. Ces œuvres sont :

- « Les Deuillantes ou Jeunes filles en prière de Marie Garay », d'une valeur totale de 2 095 € ;
- « Livre d'artiste » de l'artiste Robert Brandhof sur la Poterie de Ciboure », reliure d'art par Florian Rousseau, d'une valeur totale de 3 900 €. Il s'agit d'un tirage de tête original numéroté E.A. ;
- « Ensemble de 32 œuvres » (peintures et dessins) d'Amable Arias d'une valeur totale de 20 100 €. Cet artiste décédé est important pour attester de l'engagement des artistes au 20ème siècle et au mouvement Gaur auquel il a appartenu ;
- « Ensemble d'œuvres » (tableau ancien et dessin ainsi que des droits de diffusion d'un film peint) de Jose Antonio Sistiaga, groupe GAUR, d'une valeur totale de 69 000 € mais dont le financement est consenti à titre pluriannuel par la succession Sistiaga. Suite au décès de l'artiste et dans l'attente de la création d'une fondation dédiée, un premier engagement doit être envisagé en 2023 conformément aux échanges avec l'artiste de son vivant. La valeur du premier acompte par la Ville concernant cette acquisition s'élève à 26 190 €.

Concernant ces 2 dernières acquisitions, une subvention du FRAM d'un montant total de 16 285 € a été attribuée en 2023 (8 685 € par la DRAC Nouvelle-Aquitaine et 7 600 € par la Région Nouvelle-Aquitaine).

Le coût définitif des acquisitions se chiffre ainsi pour 2023 à 52 285 € selon le plan de financement suivant :

<b>Œuvres</b>	<b>Valeurs totales des œuvres</b>	<b>Contributions extérieures</b>	<b>Part nette Ville 2023</b>
« Les Deuillantes de Marie Garay »	2 095 €	Mécénat SAMB : 1 000 €	1 095 €
« livre d'artiste sur la Poterie de Ciboure »	3 900 €		3 900 €
« 32 œuvres » d'Amable Arias	20 100 €	Subvention acquisition FRAM : 16 285 € - Dont DRAC : 8 685 € - Dont Région : 7 600 €	5 005 €
« Ensemble d'œuvres » de Sistiaga	26 190 €	Mécénat des particuliers : 25 000 €	
	52 285 €	42 285 €	10 000 €

En ce qui concerne les acquisitions gratuites, il convient d'accepter les œuvres issues de dons de particuliers et qui ont une valeur importante pour intégrer les collections du Musée Basque.

Il s'agit des neuf œuvres suivantes qui ont obtenu l'avis favorable de la DRAC, du service des Musées de France au titre des collections « Musée de France » et reçu un avis favorable de la commission d'acquisition DRAC du 8 novembre 2023 :

- Pyrogravure d'un profil de vieille femme basque, don de David Dubayle (valeur : 150 €) ;
- Calèche, don Harriet (valeur : 1 000 €) ;
- Linteau et trois bas-reliefs, don Iriarte (valeur : 4 000 €) ;
- Croix en fer forgé, don Normand, 2022 (valeur : 500 €) ;
- Chauffe-eau de mer, don de Xavier Pinsolle (valeur : 500 €) ;
- Deux portraits d'officiers de marine et un chauffe-plat ;
- Parapluie ancien (valeur : 250 €) ;
- Ensemble de textiles divers, liés à la vie domestique et aux rites religieux, « costume de deuil », don de B. Arias (valeur : 300 €) ;
- Machine à assouplir les pelotes, don d'Ander Zulaika (valeur : 500 €).

Enfin, il s'agit d'intégrer le tableau huile sur toile, « Barque à Pasaia » de Gustave Colin, acquis via un mécénat « don en nature » du groupe Vinci au syndicat mixte du Musée Basque, valeur 2500 euros.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte des acquisitions et dons ci-dessus, d'approuver leurs plans de financement et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires pour que ces œuvres enrichissent les collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services

